

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 28 Mai 2014

1 – INVESTISSEMENTS TRAMWAY

TRAM LIGNE E-T1

**1.6 - Ajustements finaux Centre de maintenance – Marché E 2013 11761 M: Assurance
Dommage Ouvrage relative à la construction d'un bâtiment de stockage et à des
aménagement sur bâtiment existant dans le centre de maintenance de la ligne E
du tramway de Toulouse : Approbation du marché à conclure avec la SMABTP.**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mai, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LAGLEIZE, LATTES, MME MARTI, MM RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. LAFON, LERY.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO, BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2006.07.04.5.13 du 4 juillet 2006, le Comité Syndical du SMTC a approuvé le programme d'assurances de l'opération ligne E de tramway.

Par délibération D.2011.07.11.2.1 du 11 juillet 2011, le Comité Syndical a approuvé le programme des travaux d'ajustements finaux de la Ligne E de tramway, pour une enveloppe financière prévisionnelle de 2 654 301, 50 €HT (valeur mai 2011),

Par délibération D.2011.09.26.3.1 du 26 septembre 2011, le Comité Syndical a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre à conclure avec la société INGEROP pour la réalisation des études puis du suivi des travaux d'ajustements finaux de la Ligne E de tramway pour un montant de 169 800,00 € H.T,

Par délibération D.2012.02.02.3.1 du 2 février 2012, le Comité Syndical a approuvé l'état d'avancement de l'opération Ligne E de tramway et décidé d'intégrer le budget des ajustements finaux dans le budget de l'opération Ligne E de tramway, en ponctionnant le montant correspondant sur la provision globale de l'opération,

Par délibération D.2012.10.03.10.1 du 3 octobre 2012, le Comité Syndical a approuvé l'avant-projet des travaux d'ajustements finaux de la Ligne E de tramway et décidait d'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle à 2 423 510.00 M€ HT inclus matériel roulant y compris 147 760.00 € HT de provisions pour aléas (valeur décembre 2002).

1° - Objet du marché

Le présent marché E 2013 11761 M a pour objet la souscription d'une police d'assurance Dommages Ouvrage avec volet CNR (Constructeur Non Réalisateur) relative à la construction d'un bâtiment de stockage et à des aménagements sur bâtiment existant dans le centre de maintenance de la ligne E du tramway de Toulouse, dont les travaux sont réalisés au titre des ajustements finaux du centre de maintenance de la ligne E.

La passation de ce marché se fait dans le cadre d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles 160 et du code des marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 20 décembre 2013 aux publications du BOAMP et de l'Argus de l'Assurance, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 31 janvier 2014 à 12h.

En vertu de l'article 56 du Code des Marchés Publics, le mode choisi par le Maître d'Ouvrage pour la transmission du Dossier de Consultation est la voie électronique.

5 dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr

2 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

Les enveloppes reçues ont été ouvertes le 3 février 2014.

Le 21 mars 2014, la Commission d'Appel d'Offres du SMTC s'est réunie et a décidé de retenir la candidature suivante :

- SMABTP

Et de rejeter la candidature suivante :

- Sarre & Moselle / EISL

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 21 mars 2014, attribué le marché à la SMABTP dont le montant proposé s'élève à 9 638,22 € TTC.

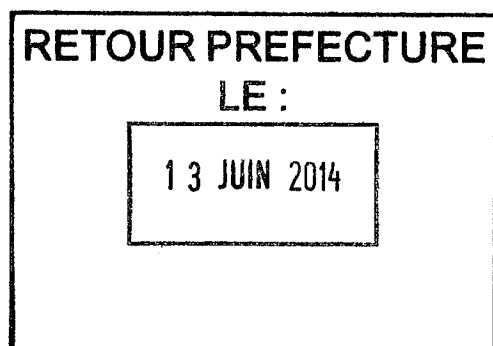
Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché E 2013 11761 M avec l'entreprise SMABTP.

Le Comité Syndical,
entendu l'exposé du Président,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec l'entreprise SMABTP le marché E 2013 11761 M concernant une police d'assurance Dommages Ouvrage avec volet CNR relative à la construction d'un bâtiment de stockage et à des aménagements sur bâtiment existant dans le centre de maintenance de la ligne E du tramway de Toulouse, pour un montant de 9 638,22 € TTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES